



Question sur un mandat de gestion

Par **jlseul76**, le **21/10/2009** à **06:39**

Bonjour,

j'ai souscrit un mandat de gestion pour un studio à louer avec un notaire, sur ce mandat il est écrit qu'il est renouvelable par tacite reconduction tous les ans sauf dénonciation 3 mois avant le terme.

Hors je n'ai reçu aucun courrier me prévenant de la reconduction de ce mandat.

L'article n°2005-67 du 28 janvier 2005 du code de la consommation précise que sans courrier, je peux résilier ce mandat. Est ce valable ?

Merci pour votre réponse.

Recevez mes salutations.